

La fiche intendance accompagnée de la fiche d'inscription au restaurant scolaire sont à retourner par mail dûment complétées et signées à l'adresse suivante inscriptionrestaurant2019@lyceevernant.fr ou à déposer au service intendance.

ELEVE: **classe en 2018-2019**.....

NOM **PRENOM:**.....

Date de naissance:/...../.....

Téléphone : mail:.....

Adresse : N°..... Rue

Code Postal : Ville:

RESPONSABLE LEGAL:

NOM :..... **PRENOM:**.....

Adresse : N°..... Rue

Code Postal : Ville:

Téléphone : mail:.....

RESTAURATION SCOLAIRE :

- J'inscris mon enfant à la demi-pension **OUI**

Si non, vu le règlement de la DP, je comprends que mon enfant ne pourra pas accéder au restaurant et déjeuner dès la rentrée

- Dans le cas d'un éventuel solde positif inférieur à 8€ au terme de la scolarité au lycée

J'accepte le reversement à la caisse de solidarité du lycée

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL:



.....

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

en 2019-2020

Délibération Conseil Régional Ile de France CP 2019-110 du 19-03-19

❖ **Les tarifs : de 1,52 € à 4,05 € suivant le quotient familial CAF**

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2388 €
Tarif/repas	1,52 €	1,72 €	1,92 €	2,13 €	2,33 €	2,53 €	2,73 €	3,04 €	3,54 €	4,05 €

La carte lycéen doit être créditée d'un versement minimum de 20 euros, au moins 24h avant toute utilisation (voir le règlement intérieur). **Attention à créditer votre compte avant la rentrée scolaire. Les élèves présentant un solde débiteur ou nul à la rentrée scolaire ne seront pas admis au restaurant scolaire.**

❖ **Pour bénéficier de ces tarifs :**

Joindre à votre envoi par mail ou agraffer impérativement l'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE délivrée par la CAF à cette fiche

Vous êtes allocataire CAF	Vous n'êtes pas allocataire CAF
<p>Si vous n'avez pas reçu l'attestation de restauration scolaire envoyée à votre domicile par la Région/Caf, vous devez joindre à la place l'attestation de paiement des prestations familiales de la Caf que vous trouverez sur le site : www.caf.fr (attestation recevable mai ou juin 2019)</p>	<p>Vous pourrez éditer l'attestation de restauration scolaire après calcul de votre quotient familial sur le site de la Région www.iledefrance.fr/equitables en n'oubliant pas de joindre à votre envoi par mail ou d'agrafer également à cette fiche les pièces justificatives demandées sur l'attestation.</p>

Besoin d'aide ? Contactez la plateforme téléphonique **ÉquiTables** 0800 075 065 (appel gratuit depuis un poste fixe) Ou accédez au site www.iledefrance.fr/equitables

**ATTENTION : si votre dossier est incomplet
le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,05€ le repas**

Dès l'attribution de la carte, **demandez vos identifiant et mot de passe sur l'espace numérique du site du lycée : lyceevernant.fr** ☞ onglet accueil ☞ paiement en ligne demi-pension. Ils seront utiles pour la réservation des repas, l'approvisionnement du compte et la connexion sur le site Turbo-self (<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=252>).



- En cas de perte, de vol ou de détérioration, j'ai été informé(e) que je devrai payer la somme de 7 Euros pour disposer d'une nouvelle carte.
- Vu et pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès à la restauration scolaire

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL:



.....